

**Fiche Action N°4**

**Soutenir le dynamisme et la solidarité agricole  
par le développement des filières courtes et la diversification**

Charte du Pays : Accompagner les initiatives créatrices d'activités, d'emplois et de lien social

**MOTIVATION DE L'ACTION**

Contexte de l'action et descriptif général :

L'agriculture de l'Autunois Morvan se caractérise par une place dominante de l'élevage bovin charolais, avec un atout l'abattoir d'Autun mais un engraissement et une commercialisation sur place peu développés. On note également des travaux en cours pour la création d'une AOC Bœuf de Charolles. Le Couchois est concerné par la production vinicole, avec une AOC depuis 2001. De manière générale, la diversification de la production, la transformation, la valorisation et la commercialisation locale des produits sont limitées. Sur le territoire du Parc Naturel Régional du Morvan, on note le développement de la marque Parc et l'organisation de marchés fermiers. Deux autres points sont importants : la création sur le territoire d'un dispositif local d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et des réflexions sur la reprise des exploitations.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Diversifier les activités et les productions agricoles  
Valoriser les produits et promouvoir les circuits courts de commercialisation  
Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs en difficulté  
Deux autres aspects du développement agricole concernent la fiche action 1 « développement durable » : la mise en œuvre d'actions liées à la solidarité internationale et la préservation de l'environnement.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les actions prévues dans le domaine agricole contribuent à l'axe 1 « conquérir de la valeur ajoutée » de la stratégie locale et prennent en compte les priorités transversales de notre stratégie :

- développement durable (diversification des activités, accompagnement des agriculteurs en difficulté),
- articulation urbain/rural (abattoir, restauration scolaire),
- gouvernance (animation de réseaux d'acteurs pour la promotion locale des produits du territoire)

Contribution à la stratégie régionale :

- développement économique : organisation de l'activité commerciale et artisanale
- développement numérique des territoires
- typologie des territoires : territoire rural à développement endogène structuré autour d'un seul pôle : maintenir l'activité agricole, accompagner les populations en difficulté, développer l'accueil et le maintien de population et d'activités

Contribution à la stratégie Etat :

- interventions en faveur des filières agricoles,
- développement numérique des territoires en vue de leur compétitivité économique
- enjeux du territoire : conforter et diversifier les activités économiques : diversifier les activités par rapport à DIM en particulier, la filière viande (valorisation des animaux maigres, valorisation agroalimentaire de la viande)

Plus-values

Réflexion territoriale sur la valorisation des productions par la commercialisation et la transformation locale

#### Caractère intercommunal de l'action

Les projets individuels soutenus peuvent être localisés sur l'ensemble du territoire du Pays. Certains projets sont structurants et concernent l'ensemble du territoire ou une partie significative : l'abattoir d'Autun, la promotion de signes de qualité, l'accompagnement des agriculteurs en difficultés et l'animation de réseaux de producteurs pour la promotion des circuits courts.

#### Caractère durable de l'action

Le soutien aux projets d'investissements sera soumis à des études de faisabilité.

#### Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui

Le développement de l'abattoir d'Autun apparaît prioritaire pour l'ensemble du territoire du Pays. Les opérations de promotion locale des produits s'appuieront largement sur les structures commerciales localisées à Autun (grande distribution, marchés hebdomadaires, en particulier).

#### Articulation Pays-Parc Naturel Régional du Morvan

Les actions concernant la diversification, la transformation, la commercialisation et les démarches qualité se feront en cohérence avec les actions menées par le Parc.

<b>TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)</b>	
<b>1.</b>	<p><b>Intitulé : Diversifier les productions agricoles</b></p> <p><b>Investissements</b> lors de la création d'activités de diversification, au sein d'exploitations existantes ou lors d'une installation. Les soutiens seront conditionnés à des études de faisabilité associant le CERD, la Chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional du Morvan. Ils s'articuleront avec ceux du FEADER. Les investissements devront prendre en compte les techniques de construction durable.</p>
<b>2.</b>	<p><b>Intitulé : Valoriser les produits et promouvoir les circuits courts de commercialisation</b></p> <p><b>2.1 Démarches collectives de qualité</b> telles que la mise en place d'une AOC « Bœuf de Charolles », la promotion de la marque Parc du Morvan (avec Morvan Terroirs) ou le développement de l'agriculture biologique. Les soutiens porteront sur de l'ingénierie (études ou missions ponctuelles) liée à la mise en place ou la promotion des signes de qualité.</p> <p><b>2.2 Investissements visant à la transformation ou la commercialisation locale</b> des produits du territoire. Ces soutiens seront conditionnés à des études de faisabilité associant le CERD, la Chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional du Morvan et s'articuleront avec ceux du FEADER et des crédits sectoriels du Conseil Régional. L'extension de l'atelier de découpe de l'abattoir d'Autun et la création d'outils spécifiques pour l'abattage et la transformation de petits animaux constituent une priorité, ces projets permettant de développer de nouvelles activités complémentaires à l'abattage.</p> <p><b>2.3 Animation et promotion pour la commercialisation des produits du territoire, dans le cadre d'actions collectives :</b>  Les soutiens concerneront des études ou missions ponctuelles d'ingénierie pour l'animation de réseaux de producteurs, commerçants, restaurateurs et consommateurs (en particulier pour l'utilisation de produits locaux en restauration scolaire) et des opérations de promotions. Ils viseront le développement des circuits courts de commercialisation, au niveau local et grâce à la commercialisation en ligne.  Ces actions se feront en lien avec le Parc Naturel Régional du Morvan.</p>
<b>3.</b>	<p><b>Intitulé : Accompagner les agriculteurs en difficulté</b></p> <p><b>Soutien à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté</b> permettant de stabiliser des activités ou de permettre la mobilité professionnelle des agriculteurs concernés.  Le contrat de Pays 2004-2006 a permis de soutenir pendant 2 ans la mise en place d'un médiateur territorial agricole sur l'Autunois Morvan ; une année complémentaire a été soutenue par le Conseil Régional. Pendant les 3 années, le projet a également été soutenu par le Fonds Social Européen, le Conseil Général, les OPA et les collectivités locales. Le médiateur s'est ainsi avéré nécessaire pour combler les vides laissés par les dispositifs existants « Chambre d'agriculture, MSA et Agriculteurs en difficultés » : 35 personnes sont accompagnées sur l'Autunois Morvan pour une durée moyenne de deux ans et demi.  En complément de l'accompagnement individuel des agriculteurs en difficulté, maintenant mis en place, de nouveaux chantiers s'ouvrent pour le dispositif « médiateur » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilisation et formation d'accompagnants bénévoles, en lien avec l'association départementale regroupant les 5 comités locaux d'accompagnement ;</li> <li>• réflexion sur de nouveaux moyens d'accompagnement individuel, tels que la mise à disposition d'outils simplifiés de suivi de trésorerie, le coaching d'orientation (technique développée dans le monde de l'entreprise mettant en adéquation vie professionnelle et vie personnelle).</li> </ul> <p>Le dispositif pourra par ailleurs être évalué en 2008-2009, alors qu'il aura 4 ans d'existence. Ceci permettra en particulier d'évaluer la situation des personnes sortant du dispositif, à la fois sur le degré d'autonomie obtenu et sur l'évolution du projet professionnel (maintien ou non de l'activité agricole, évolution éventuelle du type d'exploitation agricole).  Le soutien est prévu sur 3 ans de manière dégressive.</p>

<b>MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS</b>	
1.	Producteurs, groupements de producteurs
2.	2.1 Associations et groupements de producteurs 2.2 Producteurs, groupements de producteurs, communes et EPCI 2.3 Associations et groupements de producteurs
3.	Associations

<b>CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE</b>		
	<b>Justificatifs portant sur l'implication intercommunale</b>	<b>Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité</b>
1.		En lien avec la grille « développement durable » de la DIREN et son adaptation au Pays
2.	La communauté de communes de l'Autunois porte le projet d'amélioration de l'atelier de découpe de l'abattoir d'Autun et soutient financièrement la mise en place de l'AOC Bœuf de Charolles.	
3.		

<b>PREMIERS CADRAGES FINANCIERS</b>			
	<b>Types de crédits (territoriaux/sectoriel)</b>	<b>Taux d'intervention (définition d'une fourchette)</b>	<b>Fléchage sur volet 1 ou volet 2</b>
1	Etat : FNADT	FNADT : 30% max plafonnés à 12.000 € par opération et sous réserve des règlements européens	Volet 2
2.1	CRB : crédits territoriaux	crédits territoriaux CRB : 50 à 70%	Volet 2
2.2	CRB : crédits sectoriels à défaut Etat : FNADT	crédits sectoriels CRB : selon règlement d'intervention FNADT : 30% max plafonnés à 50.000 € par opération	-
2.3	CRB : crédits territoriaux	crédits territoriaux CRB : 50 à 70%	Volet 2
3	Etat : FNADT	FNADT : 30% max plafonnés à 7.000 €/an	-

<b>DISPOSITIF D'EVALUATION</b>	
1.	Nb. et type d'activités soutenues Bilan après un an d'activité pour chaque opération
2.	2.1 Nb et type de démarches soutenues, bilan de ces démarches 2.2 Nb. et type d'opérations soutenues. Bilan après un an d'activité pour chaque opération 2.3 Type d'ingénierie mise en place et bilan de cette ingénierie. Nb. et type d'opérations soutenues. Bilan de ces opérations
3.	Dispositifs mis en place